

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 juin 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 61 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettre datée du 21 juin 2017, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République populaire
démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations
Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration à la presse publiée par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée le 16 juin 2017 concernant les « sanctions » et les « pressions » auxquelles est soumise la République populaire démocratique de Corée (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour de sa soixante et onzième session, et du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) **Ja Song Nam**



Annexe à la lettre datée du 21 juin 2017, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation

Déclaration à la presse publiée par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée le 16 juin 2017 concernant les « sanctions » et les « pressions » auxquelles les États-Unis et leurs sympathisants soumettent la République populaire démocratique de Corée

Les sanctions et les pressions ignobles imposées à la République populaire démocratique de Corée par les États-Unis et leurs vassaux ont atteint leur paroxysme.

La République populaire démocratique de Corée développe un arsenal nucléaire, que les États-Unis et leurs vassaux utilisent comme prétexte pour imposer des sanctions, en raison de la politique extrêmement hostile que les États-Unis poursuivent à son égard et de la menace nucléaire qu'ils font peser sur elle. Il s'agit donc d'une mesure de légitime défense tout à fait justifiée dont l'objet est de protéger la souveraineté et le droit à l'existence du pays et de la nation.

Il n'est dit dans aucun article ni aucune disposition de la Charte des Nations Unies et d'aucun autre texte du droit international que les essais nucléaires ou le lancement de missiles balistiques constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Toutefois, s'il fallait un jour demander à qui que ce soit de rendre des comptes pour avoir procédé à des essais nucléaires ou au lancement de missiles balistiques, les premiers à être sanctionnés devraient être ceux qui ont mené la plupart de ces activités.

Les États-Unis et d'autres forces hostiles mènent néanmoins une campagne acharnée contre la République populaire démocratique de Corée dans le but de la soumettre à des sanctions et à des pressions, contestant son droit de légitime défense, et poursuivent désormais ouvertement le dessein criminel d'asphyxier totalement l'économie nationale et d'appauvrir la population.

Aujourd'hui, les sanctions imposées sont extrêmement cruelles et barbares. Elles portent gravement atteinte aux droits à l'existence et au développement de l'État et du peuple de la République populaire démocratique de Corée, réduisent à néant les acquis de la modernité et font régresser le monde dans un obscurantisme moyenâgeux.

La nature même de ces sanctions, qui est contraire à l'éthique et à la civilisation humaines, trouve son expression dans le fait que les forces hostiles ont concocté de prétendues « résolutions relatives aux sanctions » dans le cadre du Conseil de sécurité de la manière la plus ignoble et la plus odieuse qui soit, et les assènent à la communauté internationale.

Le « régime de sanctions » imposé par les résolutions de l'ONU est à ce point grotesque que les interdictions et restrictions à l'importation et à l'exportation de biens qu'elles prévoient vont jusqu'à porter sur les articles de luxe, tandis qu'une multitude d'entités et de personnes sont également frappées de sanctions, l'objectif prétendument visé étant de freiner les activités nucléaires de la République et celles liées aux missiles balistiques. Ces « résolutions » donnent lieu à une série interminable d'épisodes étranges et ridicules.

L'interdiction d'exporter des ressources souterraines, notamment du charbon, a été élargie sans discernement et le contrôle des articles « à double usage » a été exercé avec une désinvolture telle que ces mesures ont maintenant des répercussions catastrophiques sur les conditions de vie de la population et les activités économiques normales.

L'année dernière, les services douaniers d'un certain pays ont même saisi du poulet congelé, des emballages de produits cosmétiques, du matériel servant à la fabrication de tirettes de fermeture éclair, ainsi que des stabilisateurs de fréquence et des régulateurs de tension destinés à des usines de traitement du poisson, et les ont renvoyés au bout de plusieurs mois.

Il ne s'agit là que de quelques exemples démontrant que les « sanctions » imposées par les résolutions concoctées au Conseil de sécurité soi-disant dans le but de protéger la paix et la sécurité internationales poursuivent en réalité le dessein funeste de freiner la croissance économique de la République populaire démocratique de Corée.

La « résolution 2270 (2016) » adoptée sous la contrainte au Conseil de sécurité est ridicule au point d'inclure les équipements de sport et de loisir dans la liste des articles de luxe.

En conséquence, un pays européen interdit l'exportation d'équipements et de matériel de sport vers la République populaire démocratique de Corée, comme les skis, les yachts, les chaussures de randonnée, les motoneiges, les dameuses à neige et même les tables de billard, aux fins de l'application de la « résolution ».

Un autre pays, par crainte de violer les « résolutions relatives aux sanctions », interdit l'exportation d'équipement de sport comme des armes à feu et des munitions destinées au tir sportif et du matériel de tir à l'arc, que la République populaire démocratique de Corée importait régulièrement.

En novembre 2016, sept paires de palmes de plongée destinées au Dolphinarium Rungna à Pyongyang ont été saisies par les services douaniers d'un pays européen car elles figuraient parmi les articles de luxe.

Les Championnats du monde juniors de judo de 2017 et les Championnats du monde juniors de la Fédération internationale d'haltérophilie de 2018 devaient se tenir en République populaire démocratique de Corée, mais il a maintenant été décidé de les organiser dans d'autres pays. Un pays a refusé d'accorder des visas d'entrée aux équipes et délégations de la République populaire démocratique de Corée souhaitant participer à des tournois sportifs internationaux, tandis que les bourses octroyées légalement par le Comité international olympique et d'autres fédérations de sport internationales sont refusées à la République populaire démocratique de Corée.

Il est impossible de fabriquer des missiles balistiques à partir d'équipement de tir à l'arc et des fusils de sport ne permettraient, en aucun cas, de lancer des ogives nucléaires. Pourtant, certains pays, qui sont sous l'emprise des pratiques arbitraires des forces hostiles ou les suivent aveuglément, ternissent l'image de l'idéal et de l'objectif du sport.

La santé publique et l'action humanitaire sont également tombées sous les griffes de ces sanctions et pressions cruelles et barbares.

Le bureau de pays du Fonds des Nations Unies pour l'enfance en République populaire démocratique de Corée a commandé, en septembre 2016, 24,4 tonnes d'insectifuge antipaludique (insecticide résiduel à pulvériser) auprès d'autres pays, mais ces derniers n'ont pas pu signer les contrats de transport de ces marchandises car cela aurait constitué une violation des résolutions de l'ONU. À ce jour, les

marchandises n'ont toujours pas quitté leur lieu d'origine et prennent la poussière dans un entrepôt depuis neuf mois.

En novembre 2016, le bureau de pays a acheté 15 unités de radiologie mobiles et un réactif servant à diagnostiquer la tuberculose, mais leur livraison a été retardée de six mois car ces produits étaient considérés comme des articles « à double usage » dans les « résolutions relatives aux sanctions » de l'Organisation des Nations Unies.

En janvier 2017, une société de la République populaire démocratique de Corée du Nord travaillant dans le secteur de la santé a souhaité importer une centaine de milliers d'ampoules d'éphédrine, qui ont été saisies sans raison valable alors que la société en question avait accompli les formalités requises pour informer au préalable l'Organe international de contrôle des stupéfiants, conformément aux réglementations en vigueur.

Le fait que ces articles, dont le pays a besoin d'urgence pour traiter des maladies chroniques, soient frappés par des sanctions pour des raisons aussi absurdes que le « double usage » est bien la preuve que la clause énoncée dans les « résolutions relatives aux sanctions », selon laquelle les mesures imposées « sont censées être sans conséquences humanitaires négatives pour la population civile de la République populaire démocratique de Corée » n'est qu'un stratagème et que les « sanctions » s'attaquent en réalité au quotidien et à l'existence même de la population.

Certains pays européens refusent d'accorder aux titulaires de passeport diplomatique de la République populaire démocratique de Corée les privilèges et immunités les plus élémentaires et ont l'outrecuidance de soumettre leurs bagages à des fouilles aléatoires et de confisquer des articles ménagers, des produits cosmétiques, et même des boissons gazeuses et des vélos d'enfants, au mépris flagrant des normes et pratiques juridiques universellement reconnues.

Ils sont si obnubilés et obsédés par les « sanctions » que les diplomates ne trouvent pas grâce à leurs yeux et qu'ils voient dans les vélos d'enfants, les réfrigérateurs, les ustensiles de cuisine et les sèche-cheveux des articles liés aux armes de destruction massive.

Comme on l'a vu plus haut, les sanctions et les blocages frauduleux qui visent à isoler et asphyxier la République populaire démocratique de Corée n'ont pas de limite.

Les États-Unis sont l'instigateur principal de cette campagne implacable de sanctions et de pressions contre la République populaire démocratique de Corée.

Non contents d'avoir fabriqué les « résolutions relatives aux sanctions » d'une infamie sans précédent à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée en abusant du mandat du Conseil de sécurité et en cherchant à contraindre tous les pays du monde à les appliquer, les États-Unis recourent aussi avec malveillance à des « sanctions unilatérales » pour combler les lacunes des sanctions de l'ONU.

Les « sanctions » de toutes sortes que les États-Unis imposent à la République populaire démocratique de Corée depuis plus d'un demi-siècle traduisent désormais une irresponsabilité d'autant plus grande qu'elles sont renforcées par des lois diaboliques telles que la « North Korea Sanctions and Policy Enhancement Act of 2016 » (loi de 2016 visant à renforcer les sanctions et les mesures contre la Corée du Nord).

Le gouvernement de Trump en place depuis peu a annoncé qu'il poursuivrait une politique de « pression et de mobilisation maximales » à l'égard de la

République populaire démocratique de Corée, et continue de concocter toutes sortes de « sanctions », notamment des « sanctions visant les nationaux spécifiquement désignés », qui portent atteinte à la dignité même de la République populaire démocratique de Corée, dans l'optique d'aménager intégralement sa législation interne de sorte à pouvoir imposer des « sanctions unilatérales » à toute entité ou personne de la République populaire démocratique de Corée.

D'après un rapide calcul, il apparaît que 15 organes du Parti et du Gouvernement, 73 sociétés et entités et environ 90 nationaux ainsi que 16 avions et 20 cargos commerciaux de la République populaire démocratique de Corée figurent sur la liste des sanctions, alors que l'immense majorité d'entre eux n'ont absolument aucun lien avec le secteur des munitions.

Les États-Unis se livrent également à des manœuvres désespérées et frénétiques dans le but de rallier d'autres pays à leur campagne de « sanctions ».

Le Secrétaire d'État des États-Unis a récemment déclaré que son pays avait clairement signifié à tous les pays, y compris la Chine et la Russie, qu'ils devaient appliquer le régime de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée. Il a ajouté que si un pays affirmait que ses échanges commerciaux avec la République populaire démocratique de Corée étaient d'un montant total inférieur à 5 millions de dollars, les États-Unis demanderaient au pays en question de ramener ce montant à 2 millions. Ainsi, les États-Unis se montrent pour ce qu'ils sont vraiment : une bande de voyous.

Ils recourent au « boycott secondaire » pour parvenir à leurs fins diaboliques, et des hommes et femmes d'affaires ainsi que des sociétés de plusieurs pays, tels la Chine et la Russie, ont déjà subi les conséquences de leur malveillance : ils ont essuyé des pertes économiques et commerciales colossales après avoir été inscrits sur la liste des sanctions des États-Unis sans motif valable.

De surcroît, les États-Unis contraignent tous les pays qui entretiennent des relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée à les rompre ou à les limiter, en violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies et de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

À l'exception d'un pays d'Amérique latine et de deux ou trois pays d'Asie qui, sous la pression des États-Unis, semblent avoir cherché à réduire le nombre de diplomates de la République populaire démocratique de Corée présents sur leur territoire, l'écrasante majorité des pays rejettent catégoriquement la requête des États-Unis, qu'ils considèrent comme une ingérence dans leurs affaires intérieures, ou ils l'ignorent simplement.

La campagne de sanctions lancée par les États-Unis et les forces qui lui sont inféodées constitue un acte odieux d'hostilité et d'agression envers la République populaire démocratique de Corée, dont l'objet est de priver celle-ci de sa souveraineté et de ses droits à l'existence et au développement, d'annihiler son idéologie et de renverser son régime par tous les moyens.

Si les pratiques autoritaires et arbitraires des États-Unis sont tolérées, autorisées, voire cautionnées, leur tyrannie finira par s'imposer aux autres pays qui tiennent à leur indépendance, et le monde plongera alors dans les ténèbres où les États-Unis régneront en maître.

Les États-Unis et leurs vassaux, qui essuient toujours de cuisantes défaites dans leurs menées politico-militaires à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, peuvent recourir à des sanctions bien plus ignobles et cruelles encore, mais ils ne parviendront jamais à freiner la marche de la

République vers la victoire finale, qui sera marquée par l'avènement d'un pays socialiste puissant fondé sur l'autosuffisance et le développement autonome.

Alors que les États-Unis et les forces hostiles se démènent frénétiquement pour faire peser sur la République populaire démocratique de Corée les sanctions et les pressions les plus sévères, la haine et la rage de l'armée et du peuple ne feront que croître et la République accélérera encore le renforcement de son arsenal nucléaire pour éradiquer la source de l'agression et de tous les maux
